vivivi sell gour grece. Region de Montreal 514 873 Brit

## asson Francols

9(26) (2)
Autre no de téléphone (cellulaire)
Autre 1/2 Color mais DESCRIPTION ET DESTINATION DU LOGEMENT LOUÉ, DES ACCESSOIRES ET DÉPENDANCES (art. 1892 C.c.Q.) g I talling App. App. Code postal Code postal Autre nº de téléphone (cellulaire) Vombre de pièces DEWIGO Le locateur et le locataire s'engagent, selon les responsabilités de chacun, à respecter la réglementation relative à la présence et au bon fonctionnement d'un ou des avertisseurs de fumée dans le logement et dans l'immeuble. Franciora Ni le locateur ni le locataire ne peuvent mettre fin au bail unilatéralement, sauf pour les exceptions prévues à la loi (mentions 5, 9, 23, 24, 45 et 51). Ils peuvent cependant y mettre fin de consentement. Si la case « Non » a été cochée, le logement est loué à des fins mixtes d'habitation et Préciser (exemples: professionnelle, commerciale) Les noms indiqués au bail doivent correspondre à ceux que le locateur et le locataire peuvent légalement utiliser. Le terme « locateur » que l'on trouve au Code civil du Québec renvoie genéralement au propriétaire de l'immeuble TORMULAURE OBSIGATOINS DE LA REGIE DU LOGBUIENT L'EN BIODRES BASMPLAIRE ET LE LOCATAIRE (ÉCRIRE LISIBLEMENT) d Année 3 Sendlaire Autres BAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE Ce bail est à durée indéterminée, SIW 226 Code postal 3406 П Cestionhaure des 400 commençant le L\_\_\_\_ 5000 Emplacement(s) Initiales du locataire Emplacement(s) No De téléphone

O O O O S

Adresse de courriel Holand - (buillard HOLH Adresse de courriel Nom 36.0 pas plus du tiers de la superficie totale ne servira à cette dernière fin (art. 1892 C.c.Q.). Nº de téléphone Rue Commode(s) Nombre Nombre | Nom Municipalité ☐ Lit(s) Nombre Nom □ Non ☐ Canapé(s) (ema) Matta on □ Oui □ Non 05 104 1/Ce | Ce bail a une durée de \( \frac{1}{2} \) \\ \text{DLLUCLUCA} \\ \text{DLLUCA} \\ \text{PLOCLUCA} \\ \text{Du | \frac{1}{2} | \text{Années} \\ \text{Jour Mois Année} \\ \text{Jour Mois Année} \end{armains } \text{Année} \\ \text{Jour Mois Année} \end{armains } \text{Jour Mois Année} \\ \text{Jour Mois Année} \end{armains } \text{Jour Mois Année} \\ \text{Jour Mois Année} \end{armains } \text{Jour Mois Année} \\ \text{Jour Mois Année} \end{armains } \text{Jour Mois Année} \\ \text{Jour Mois Année} \\ \text{Jour Mois Année} \end{armains } \text{Jour Mois Année} \\ \text{Jour Mois Année} COK AP. Code postal Le logement est loué à des fins d'habitation seulement. 🗹 Oui /0 S Adresse de couried Code postal App. Le jogement est situé dans une unité d'une copropriété divise. Autre nº de téléphone (cellulaire) Nombre de places\_ ENTRE LE LOCATEUR (ÉCRIRE LISIBLEMENT) Nombre de places. Des meubles sont loués et inclus dans le loyer. 🗹 Oui Ailleurs an Quebec. **1 800 683-BAIL**\* Ingmobiliare y DURÉE DU BAIL (art. 1851 C.c.Q.) 凶 Remise ou espace de rangement こうびん Nombre Autres accessoires et dépendances \*Service de renseignements informatisé 24 heures sur 24 Carre Nombre Initiales du locateur 5533 ☐ Sécheuse ☐ Chaise(s) 3 ☐ Laveuse ☐ Table(s) Meubles 3406 Justou. ☐ Stationnement intérieur 550 Societé S'il y a lieu, représenté par: ☐ Four à micro-ondes 000 €00 Muhicipalite □ Lave-vaisselle **⊠**Réfrigérateur Adresse de courriel Nom On O Nº de téléphone Cuisinière Rue Municipalité Appareils Adresse For 4 ş 20 Z

נ

GUNDA OF A TABLE DITTO OF THE PRINCIPLE OF THE PRINCIPLE

Régie du logement

Reproduction interdite | Juillet 2015

LES PUBLICATIONS DU QUEBEC

CONTRACT IN SIGN STRUCT STRUCT STRUCT

52000 01411015 COPIE DU LOCATEUR par le locateur et désire continuer à demeurer dans le logement, le bail est alors reconduit. Le locateur peut demander à la Règie du logement de fixer les conditions du bail pour sa reconduction (mentions 41 et 42). Si aucune des deux cases n'est cochée et si le locataire refuse la modification du bail demandée que la période de cinq ans n'est pas encore expi-rée, le locataire qui refuse une modification de son bail demandée par le locateur, telle une augmenta-tion de Joyer, doit quitter son logement à la fin du bail (mentions 39 et 41). Le nouveau locataire ou le sous-locataire peur égalèment faire cette démarche dans les deux mois suivant le jour où il s'apercoit d'une fausse décla-nation dans l'avis. Si une des deux cases ci-contre est cochée et Si le nouveau locataire ou le sous-locataire paie un loyer supérieur à celui qui est déclare dans l'aus, il peut, dans les dix jours qui suivent la date de la corclusion du bail ou de la sous-location, demandér à la Régie du logement de fixer son loyer. nouveau locataire ou le sous-locataire peut, dans le deux mois du début de ce bail, demander à la Règi du logement de fixer son loyer. Si le locateur n'a pas remis cet aves lors de conclusion, du bail ou de la sous-location, Toute autre personne qui signe le bail doit indiquer clairement en quelle qualité elle le fait (exemples: autre locateur, autre locataire, caution). (Mention 12) Un locataire **marié** ou **uni civilement** ne peut, sans le consentement écrit de son conjoint, sous-louer son logement, céder son bail ou y mettre fin lorsque le locateur a été avisé, par l'un ou l'autre des conjoints, que le logement loué sert de résidence familiale. Mois Mois Mois Si le bail comprend des services additionnels à ceux indiqués au présent formulaire, dont des services personnels, remplir l'Annexe 6 au bail; services offerts au locataire par le locateur. Sa. Le locateur doit remettre au locataire un exemplaire de ce bail dans les dix jours de sa conclusion (art. 1895 C.c.Q.). AVIS AU NOUVEAU LOCATAIRE OU AU SOUS-LOCATAIRE (art. 1896 et 1950 C.C.Q.) Initiales du locataire Signature du locataire (ou de son mandataire) Signature du locataire (ou de son mandataire) Le tribunal peut toutefois statuer sur toute autre demande relative au bail (exemple: diminution de loyer). Je vous avise que le loyer le plus bas payé pour votre logement au cours des douze mois précédant le début de votre bail, ou le loyer fixé par la Régie du logement au cours de cette période, Initiales du locataire 人 Le locateur et le locataire ne peuvent demander à la Régie du logement de fixer le loyer ou de modifier une autre condition du bail si l'une ou l'autre des situations Le logement est situé dans un immeuble dont l'utilisation à des fins résidentielles résulte d'un changement d'affectation depuis cinq ans ou moins. Si la case « Non » a été cochée, les modifications suivantes ont été apportées (exemples: ajout de services personnels, d'assistance personnelle et de soins infirmiers, stationnement, chauffage): Le bien foué, les services offerts par le locateur et les conditions de votre bail sont les mêmes. Avis obligatoire du locateur lors de la conclusion du bail ou de la sous-location, sauf lorsqu'une des deux cases de la section F est cochée. Je vous avise que le logement faisant l'objet de ce bail servira de résidence familiale. AVIS DE RÉSIDENCE FAMILIALE (art. 403 et 521.6 C.c.Q.) □ Non Le logement est situé dans un immeuble construit depuis cinq ans ou moins. Année Mois Mois Les locataires s'engagent solidairement (mentions 11 et 12). \_\_\_ la Mois Mois Jour Je déclare être marié ou uni civilement à Nom du conjoint □ Autre L'immeuble était prêt pour l'habitation le L'immeuble était prêt pour l'habitation le Lour Signature du locataire ou du conjoint du locataire □ Par semaine suivantes s'applique: SIGNATURES Adresse du signataire Avis au locateur Adresse du signataire Signature du locateur MA □ Par mois Nom (ÉCRIRE I Nom (ÉCRIRE B \_\_\_\_0ui 3 5 Ξ I